



Conditions générales de vente

Modalités et conditions générales d'inscription

1 - Conditions d'admission -

Pour être admis dans les locaux d'Absolutely French, l'apprenant doit être âgé de 18 ans révolus

2 - Conditions financières -

La participation aux cours dispensés par Absolutely French nécessite le paiement des frais de formation tels que présentés en annexe dans le matériel promotionnel d'Absolutely French (brochures, dépliants, site Internet).

Ces frais de formation incluent: les frais pédagogiques, les supports de cours, les activités pédagogiques mises en place, les frais de communication, les frais de restauration dans le cadre des cours et autres frais administratifs.

3 - Conditions de règlement -

Le paiement doit être effectué par virement en totalité au plus tard 30 jours après le début de la formation, soit par l'entreprise elle-même, soit par son organisme en charge.

En cas de retard de paiement, Absolutely French se réserve le droit d'appliquer une majoration à hauteur de 10% pour chaque

01.83.73.98.49 www.absolutely-french.eu @AbsolutelyFrench



facture payée avec retard.

Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (*Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem*)

4 - Formalités d'inscription -

Pour les tiers payeurs (entreprises, organisations, et toute autre entité juridique) Absolutely French ne facture pas les OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé).

L'entreprise peut effectuer une inscription d'un de ces conjoints d'impatriés ou impatriés : par correspondance (mail ou courrier postal) ou sur place.

Pour que l'inscription soit valable, le client doit effectuer chronologiquement les formalités suivantes :

1. Prendre connaissance des Conditions Générales d'Inscription et des annexes

Renvoyer la feuille d'inscription (ou convention suivant l'option choisie), ainsi que l'autorisation de droit à l'image (ou pas, merci de le préciser) datée et signée par email :

armelle@absolutely-french.eu / Par courrier postal :

Absolutely French,

15, rue du Colonel Moll 75 017 Paris.

La signature de la convention, de la feuille d'inscription et donc l'acceptation des Conditions Générales de Vente valent pour engagement de la prise en charge des frais de formation.

01.83.73.98.49 www.absolutely-french.eu @AbsolutelyFrench



2. A réception de la facture, payer l'intégralité des frais de formation par chèque (euros) ou par virement.
3. L'apprenant reçoit alors une convocation d'Absolutely French confirmant son inscription, par e-mail. Merci de nous fournir toutes les adresses (mèl et postal) de vos participants aux cours.

5 - Lieux de cours -

Les cours d'Absolutely French seront effectués dans nos locaux au 15 rue du Colonel Moll 75017, ou au 4 rue Faraday 75017, ou en extérieur lors des journées prévues.

6 - Report / annulation -

Avant le début de la session de formation : le report du premier jour de cours doit intervenir au minimum 72 heures avant.

Selon les termes négociés dans votre contrat, Absolutely French se réserve le droit :

- De reporter les élèves inscrits, à la session de formation suivante, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent, notamment dans l'hypothèse d'un nombre insuffisant d'apprenants.

Selon les termes négociés de votre contrat, si le nombre d'apprenants initialement prévu n'est pas atteint, l'intégralité du nombre minimum sera facturée.

En cas d'annulation ou d'absence d'inscription définitive, les frais



de dossier –

150 €/apprenant – ne sont pas remboursables.

En cas d'annulation tardive (trois jours ouvrés avant le début des cours), les frais d'annulation s'élèveront à 250€/apprenant.

Une fois les cours commencés, et en cas d'absence à un ou plusieurs cours, les apprenants auront la possibilité de rattraper le ou les cours manqué(s) en revenant lors des sessions suivantes, au cours de leur choix, pendant une durée d'un an après leur dernier jour de cours.

En cas d'absence anticipable, les apprenants doivent prévenir au minimum 24h à l'avance pour avoir la possibilité de rattraper leur cours.

Dans le cas contraire, le cours sera définitivement perdu.

En cas de survenance de maladie grave et/ou d'incapacité dûment justifiée par un certificat médical, empêchant de suivre les cours pendant une durée de plus de 4 semaines consécutives, le client pourra demander le remboursement des frais de formation au prorata des cours non suivis ou le report de ces cours dans une période limitée à 6 mois après la date d'interruption des cours.

Si la demande de report est inférieure à 72 heures, le cours ne sera pas reporté et donc perdu pour l'apprenant.

En fonction des impératifs d'organisation, Absolutely French ne sera pas en mesure d'assurer un cours initialement prévu, en dessous d'un nombre minimum d'élèves. En dessous de deux élèves, le cours sera annulé et reporté.



7 – Retard – changement de programme – modifications

En cas de début tardif à un cours du fait de l'apprenant, le professeur ne pourra pas rester plus longtemps, il a en général d'autres cours à suivre.

Le temps de retard sera donc perdu pour l'apprenant.

Absolutely French se réserve le droit de modifier, en cas de nécessité (fortes pluies, grève), et avec accord de l'apprenant, le calendrier des cours, sous réserve d'en informer l'apprenant au moins 72 heures avant.

8 – Assurances –

8.1 Absolutely French décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégâts causés à tous types d'objets ou de biens (effets personnels, bijoux, matériels...) appartenant aux élèves ou qui lui seraient confiés.

8.2 Absolutely French facturera à l'entreprise tout dégât matériel causé dans les lieux de la prestation par un de ses participants.

8.3 Les assurances maladie, accident et responsabilité civile sont à souscrire par l'entreprise elle-même.

8.4 La Société déclare être assurée auprès d'une compagnie notoirement solvable pour sa responsabilité civile d'exploitation et notamment en cas d'intoxication alimentaire.

9 – Attestation d'assiduité –

Les élèves sont tenus de suivre les cours avec assiduité, et de faire



le travail fourni par le professeur entre chaque cours pour un apprentissage optimisé.

Une attestation de présence sera délivrée sur demande.

10 - Exclusion -

En cas de manquement par l'apprenant au règlement intérieur d'Absolutely French, consultable à la demande, celle-ci se réserve le droit d'interrompre la formation de l'élève fautif.

11 - Règlement de la prestation-

11.1 Absolutely French fera tout ce qui est en son pouvoir pour assurer le déroulement de la prestation dans les conditions prévues à la réservation.

11.2 Tout matériel qui pourrait se révéler dangereux pour les clients ou le personnel sera refusé

12 - Force majeur -

Absolutely French se réserve la possibilité d'annuler une prestation en cas de force majeure (incendie, explosion, catastrophe naturelle, contraintes administratives...) ou tout autre fait indépendant de notre volonté.

Dans ce cas, l'acompte éventuellement versé sera remboursé sans que l'entreprise ne puisse prétendre à une quelconque



indemnisation supplémentaire.

13 - Confidentialité -

12.1 Les parties s'engagent réciproquement à garder la plus stricte confidentialité sur l'ensemble des documents et informations qui seraient portés à leur connaissance dans le cadre de l'exécution des prestations, notamment les tarifs négociés, les outils pédagogiques utilisés, les noms des formateurs.

12.2 Absolutely French s'engage à respecter la vie privée de tous ses élèves, et à ne pas transmettre d'informations sur ceux-ci.

12.3 Les intermédiaires entre l'entreprise cliente et Absolutely French s'engagent à ne pas contacter les professeurs travaillant pour la société Absolutely French, pour les faire travailler pour leur propre compte.

14 - Droit à l'image -

Absolutely French peut être amené à prendre des photos des élèves afin de les utiliser pour illustrer du matériel de promotion (brochures, sites internet), sauf avis contraire de l'apprenant. Ce refus devra être précisé par écrit au moment de l'inscription.



15 - Lois applicables -

En cas de litige ou de contestation, les juridictions françaises seront seules compétentes et les lois françaises seules applicables. Les litiges nés avec nos clients inscrits au registre du commerce et des sociétés seront soumis au tribunal de commerce de Créteil.

Toutes les clauses ci-dessus seront intégralement respectées de part et d'autre.



Absolutely French SAS -
15 rue du Colonel Moll 75017
N° Siret : 80937026500021
www.absolutely-french.eu

01.83. 73. 98. 49 www.absolutely-french.eu @AbsolutelyFrench